

PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2015 A MONSAGUEL

L'AN DEUX MILLE QUINZE

Le 18 MAI à 20 H 30

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de MONSAGUEL sous la présidence de M. Jérôme BETAÏLLE

En exercice 39

Présents 33

Pouvoirs 01

Votants 34

Délégués des communes :

Date de convocation : 13/05/2015

| | | |
|---|--|--|
| <u>BARDOU</u> -M. Michel CASTAGNER | <u>BOISSE</u> -Stéphanie MOLLE | <u>CONNE DE LABARDE</u> -M. Bernard TRIFFE |
| <u>EYMET</u> -M. Jérôme BETAÏLLE Pouvoir -Mme Sylvie RIALLAND Excusée -M. Henri DELAGE Excusé -Mme Catherine CHAISE -M. Jean-Jacques LAGENEBRE -Mme Martine AGARD-DENUËL -M. Maurice BARDET -Mme Anne Laure BARBE -M. Jean-Louis COMBEAU -Mme Rose LALLEMANT Excusée | <u>FAURILLES</u> -M. Gérard MARTIN | <u>FAUX</u> -M. Alain LEGAL -Mme Anne Marie FONTAYNE |
| <u>FLAUGEAC</u> -M. Gérard BAILLY | <u>FONROQUE</u> -Mme Régine BAGARD | <u>ISSIGEAC</u> -M. Jean-Claude CASTAGNER -Mme Françoise DUBOIS |
| <u>MONMADALES</u> -M. Michel RAYNAL | <u>MONMARVES</u> -M. Christian BARCHIESI Excusé | <u>MONSAGUEL</u> -M. Hervé DELAGE |
| <u>MONTAUT</u> -M. Yves VEYRAC | <u>PLAISANCE</u> -M. Jean Marie FRICOT | <u>RAZAC D'EYMET</u> M. Daniel TOUPANCE |
| <u>SADILLAC</u> -M. Yves BORDES | <u>ST-AUBIN DE CADELECH</u> -Mme Annie LANDAT | <u>ST-AUBIN DE LANQUAIS</u> -M. Moïse LABONNE |
| <u>ST-CAPRAISE D'EYMET</u> -M. Henri TONELLO | <u>ST-CERNIN DE LABARDE</u> -M. Vianney D'HAUTEFEUILLE | <u>STE-EULALIE D'EYMET</u> -M. Martial LAJOUX Excusé |
| <u>STE-INNOCECE</u> -M. Jean-Jacques NADAL Excusé | <u>ST-JULIEN D'EYMET</u> -M. Jean-Maurice BOURDIL | <u>ST-LEON D'ISSIGEAC</u> -M. Gérard SIMON |
| <u>ST-PERDOUX</u> -M. Lucien PÔMEDIO | <u>STE-RADEGONDE</u> -M. Michel COASSIN | <u>SERRES ET MONTGUYARD</u> -M. Christian MORTEMOUSQUE |
| <u>SINGLEYRAC</u> -M. Jean LACOTTE | | |

Mme Catherine CHAISE est élue secrétaire de séance

Ordre du jour :

Adoption procès-verbal du 11/04/2015 à Eymet

- 1-Actions culturelles concertées en milieu rural, demande de subvention 2015 et autorisation signature avec le conseil départemental
- 2-Présentation accord relatif au compte d'exploitation 2014 MSA Services pour la maison de santé d'Eymet et autorisation signature
- 3-Autorisation « mise à disposition » adjoint technique principal 2^e classe au SMD3 à compter du 1^{er} juillet 2015
- 4-Transfert par voie de mutation adjoint technique principal 2^e classe au SMD3 à compter du 1^{er} janvier 2016
- 5-Désignation membre titulaire du CA du Pays du Grand Bergeracois suite à démission
- 6-Désignation membre suppléant du CA du Pays du Grand Bergeracois suite à démission
- 7-Autorisation de saisine de la CDCEA pour la révision de la carte communale de Faurilles
- 8-Appel à projets « Territoires à **E**nergies **P**ositives pour la croissance verte » (TEPOS) dans lequel s'est inscrit le SYCOTEB, et charte de développement présentée par la commune de Faux
- 9-Questions diverses

Le Président demande à l'assemblée l'autorisation de supprimer le point 7 de l'ordre du jour, précédemment délibéré en séance du mois de janvier. Pas d'objection.

Le procès-verbal du 11 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

Le maire de Monsaguel fait une brève présentation en informant l'assemblée que la carte communale d'urbanisme sera prochainement soumise à enquête publique, et souhaite la bienvenue à tous.

Le président donne la parole à M. Alain Legal.

M.LEGAL informe le conseil communautaire de sa démission de sa fonction de 1er vice-président, pour diverses raisons et contraintes personnelles.

Le fonctionnement des nouvelles instances communautaires issues de la fusion du 1^{er} janvier 2014 est étranger aux raisons de sa démission, qu'il regrette, mais assume. Il restera délégué communautaire de la commune de Faux.

La procédure administrative auprès des représentants de l'État est engagée.

Le président reprend la parole pour rappeler la procédure. M. Legal assure sa fonction jusqu'à l'acceptation de sa démission par le préfet. Il remercie M. Legal pour le travail accompli ; une réorganisation sera nécessaire.

1-Actions culturelles concertées en milieu rural, demande de subvention 2015 et autorisation signature convention avec le conseil départemental

Exposé du président.

Le dispositif d'Actions Culturelles Concertées en Milieu Rural (ACCMR) porté par le département est entré en application en 1995 et a pour objectif d'encourager la mise en place d'une programmation annuelle d'actions culturelles portées par les organismes locaux à destination de la population résidente, avec un rayon d'action à l'échelle d'un ou plusieurs cantons.

Il s'appuie sur un porteur de convention (organisme relais du canton) qui est l'interlocuteur du département. Ce porteur de subvention perçoit la subvention totale allouée aux diverses associations et les reverse ensuite à ces associations, selon le montant voté à chacune par la commission permanente du département.

Après concertation avec le conseiller départemental, il est proposé que la communauté de communes soit ce porteur de convention et, donc, l'interface entre le département et les animateurs de projets d'actions culturelles sur le canton du Sud Bergeracois (Eymet+Issigeac).

La convention est conclue pour l'année 2015 et s'applique jusqu'au 31/12/2015 et ne peut faire l'objet d'une tacite reconduction.

Il convient d'autoriser le président à signer cette convention.

M. Bétaille laisse la parole à M. JC Castagner, suppléant du conseiller départemental, excusé à cette séance.

M. Castagner précise que cette convention était jusque là portée par l'office de tourisme.

Elle est portée sur le secteur de Sigoulès par la communauté de communes, ce qui harmonisera la pratique sur le canton Sud Bergeracois.

Concernant l'année 2015, l'enveloppe globale à redistribuer aux associations est de 9 900 €.

Pour M. Veyrac, ce n'est pas une simplification administrative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention ACCMR du canton du Sud-Bergeracois 2015 pour percevoir la somme globale de 9 900 € à redistribuer aux associations concernées (la liste sera fournie par le conseil départemental).

2-Présentation accord relatif au compte d'exploitation 2014 de la maison de santé d'Eymet

Exposé du président.

Cet accord a pour objet de présenter à l'acceptation de la collectivité le résultat d'exploitation de la maison de santé d'Eymet dressé par MSA Services.

Pour 2014, le solde d'exploitation s'élève à + 8 937.17 €, soit un solde cumulé depuis l'ouverture en 2013 de la structure de – 14 846.84 €.

Pour mémoire, il a été « provisionné » la somme de 15 000 € sur le budget primitif 2015.

En 2013, l'établissement a présenté un solde négatif car MSA Services a remboursé à la communauté de communes l'intégralité des échéances d'emprunts (pour rappel, intérêts et capitaux), sans percevoir la totalité des loyers.

M. Bétaille fait état à ce jour de difficultés de « remplissage ». Il manque un ophtalmologiste, et les kinésithérapeutes sont toujours en pourparler pour s'installer.

M. Bailly demande s'il est possible de louer les locaux vides à d'autres professionnels.

Le Président répond que cette maison de santé ne bénéficie qu'aux professionnels **de santé** (qui ont également une convention avec MSA Service).

Selon les termes de la convention de gestion, les sommes dues au titre du solde dépenses/recettes sont reportées sur l'exercice suivant, jusqu'au terme de l'engagement de 15 ans.

Il est demandé au conseil de l'autoriser à signer cet accord pour 2014.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le président à signer l'accord 2014.

3-Mise à disposition d'un agent au SMD3.

Suite au « transfert » de la mise en œuvre de la collecte des déchets ménagers par le SMD3 à compter du 01/07/2015, il conviendrait de mettre à disposition jusqu'au 31/12/2015 l'agent affecté à la collecte, avec son accord écrit et l'avis de la Commission Administrative Paritaire du centre de gestion. Une réunion d'information SMD3/personnel et Portes Sud a eu lieu le 4/05/2015. Autorisation de signature est demandée.

M. Triffe précise : cette charge de personnel n'a pas été incluse dans la proposition du SMD3 pour le second semestre. Il s'agit d'une mise à disposition gracieuse.

Autorisation est donnée à l'unanimité.

4-Transfert par voie de mutation d'un agent au SMD3

Pour faire suite au précédent point, il faut prévoir de transférer l'agent, par voie de mutation, au SMD3 à compter du 01/01/2016. L'accord de l'agent et l'avis du Comité Technique du centre de gestion sont également nécessaires. Autorisation est sollicitée pour lancer la procédure auprès du centre de gestion.

M. Triffe en réponse à M. Hervé Delage : le SMD3 a l'obligation de proposer la reprise du personnel qui effectuait la collecte pour la SITA sur le territoire Portes Sud Périgord.

Le mode de collecte reste identique jusqu'à la fin 2015, et la commission travaille sur une nouvelle formule à mettre en œuvre au 01/01/2016 dans l'objectif de diminuer le coût de ce poste. Le conseil communautaire sera sollicité pour valider ces propositions.

Le conseil communautaire émet à l'unanimité un **avis favorable** au transfert de l'agent et autorise le président à lancer la procédure auprès du centre de gestion.

5/6-Désignation membres au conseil d'administration du Pays du Grand Bergeracois

Le président informe l'assemblée que suite à la démission du 1^{er} vice président, il a proposé à celui-ci de le remplacer comme membre titulaire au Pays du Grand Bergeracois. Il est important pour M. Bétaille de représenter au mieux notre territoire auprès de cette instance, haut lieu de rencontres et de décisions, compte-tenu des prochaines évolutions augurées.

M. Legal a répondu favorablement en lui cédant sa délégation, tout en souhaitant rester éventuellement membre suppléant.

M. Fricot a proposé de lui céder sa place.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire n'émet aucune objection et valide ces propositions :

M. Jérôme Bétaille devient membre titulaire au C.A. du Pays en remplacement de M. Alain Legal.

M. Alain Legal devient membre suppléant au C.A. du Pays en remplacement de M. Jean-Marie Fricot.

M. Legal donne lecture de son courrier relatif à ses fonctions, informe qu'il reste membre du Sycoteb et transmet ses dossiers en cours à MM. Bétaille, Lacotte, Delage pour la maison des services d'Issigeac et M. JC Castagner pour le contentieux carte communale.

Il ne souhaite plus être membre de l'Espace Economie Emploi, la Mission Locale et Périgord Développement.

7-Autorisation de saisine de la CDCEA pour la révision de la carte communale de Faurilles

Supprimée de l'ordre du jour, délibérée en séance du 19/01/2015 à Issigeac.

8-Appel à projets « Territoires à Energies Positives pour la croissance verte » (TEPOS) dans lequel s'est inscrit le SYCOTEB, et charte de développement présentée par la commune de Faux

Le président est sollicité pour signer au nom de la communauté de communes une charte de développement d'une synergie entre le parc solaire photovoltaïque de Faux et le chemin de randonnée « Boucle de la Falloise ».

M. Legal fait une brève présentation du projet pour lequel les éventuels investissements réalisés par la commune pourront s'inscrire dans le cadre du projet TEPOS du Sycoteb.

Le permis est déposé, l'appel d'offre est en cours

Le conseil donne à l'unanimité son accord pour autoriser le Président à signer la convention.

Le président tenait à présenter ce dossier pour inciter les maires à présenter un projet qui s'inscrit dans cette directive TEPOS. Un dossier bien préparé permet d'obtenir des subventions, sachant qu'une enveloppe de 500 000 € est disponible.

9-Questions diverses

Habitat.

M Bourdil rend compte de la rencontre à Périgueux avec l'ensemble des intervenants, suite au rendu final très décevant de l'étude du Pact-Arim le 27/04, qui présentait une conclusion différente des avis de l'ANAH et du Conseil Départemental.

Programme d'Intérêt Général (PIG) ou Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat en Revitalisation Rurale (OPAHRR), la question reste posée.

L'ANAH a envoyé un mail pour demander quelles étaient les attentes des élus pour partir sur un programme d'amélioration de l'habitat.

Il sera répondu que les travaux de la commission ont conclu à une participation uniforme sur l'ensemble du territoire sans moduler l'aide financière, comme le permet une OPAHRR.

Périgord Numérique

M. Combeau a pris contact avec la nouvelle chargée de mission pour le suivi du dossier. Le Syndicat est dans l'attente du vote de tous les EPCI. Il conviendrait d'ores et déjà de recenser les points « noirs » sur toutes les communes et lui en faire communication.

Pour information « pratique », il faudrait profiter des travaux éventuels pour intégrer des fourreaux adéquats en prévision du passage de la fibre.

Finances/compétences

M. Lacotte a préparé, par défaut, des hypothèses d'harmonisation par le haut, avec intégration du scolaire et de la voirie à 100 %.

Il est prévu de réunir rapidement la commission des finances, suivie d'une réunion plénière avec tous les maires et cette commission.

M. Pomédio, pour le transfert des emprunts voirie, demande à ce que les PV de mise à disposition dûment signés soient transmis à la trésorerie de Bergerac qui les réclame. Ceux de la commune de St-Perdoux ont été envoyés à la communauté au mois de janvier 2014 et pas de retour à ce jour.

Le président demande à ce que cette affaire soit réglée au plus tôt.

Ecoles.

M. JC Castagner annonce l'ouverture d'une troisième classe à Faux.

Il est prévu d'en profiter pour modifier le circuit scolaire pour prendre en charge des enfants des communes de Conne de Labarde et St-Cernin de Labarde pour susciter de nouvelles inscriptions et éviter éventuellement des « fuites » à l'extérieur.

Action sociale

M. M. Castagnet prépare des rencontres avec les référents communaux et les secrétaires de mairie.

Annonce la réunion du 26 mai au sujet des « communes nouvelles » à laquelle il participera.

Culture

M. Labonne informe d'une rencontre autour d'un livre organisée à St-Aubin de Lanquais le 12 jui, à 18.30

Voirie

M. Triffe remercie le technicien voirie pour son efficacité et réactivité montrée pour le problème de « croze » à Conne de Labarde.

Urbanisme

M. Legal rapporte que quelques secrétaires de mairie sont demandeuses d'informations sur l'aspect opérationnel et concret de la mise en œuvre du SCOT en matière d'urbanisme. Il est proposé de réunir l'ensemble des secrétaires de mairie du territoire sur un lieu commun et central qui pourra également servir de lieu d'échanges. M. Legal s'occupe de cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 15.

La secrétaire de séance,
Catherine CHAISE

Le Président,
Jérôme BETAILLE